PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°BFC-2022-134

PUBLIÉ LE 3 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Dijon / Bureau des Affaires Générales

BFC-2022-11-03-00001 - Arrêté n° 62-2022 du 3 11 2022 portant nomination aux fonctions par intérim de chef d'établissement de la MA Nevers de M. GARROUCHE Azdine (2 pages) Page 3

Direction régionale de l économie, de l emploi, du travail et des solidarités Bourgogne Franche-Comté /

BFC-2022-11-02-00001 - Annexe 1 (3 pages) Page 6

BFC-2022-11-02-00002 - Annexe 1 (5 pages) Page 10

DRAAF Bourgogne Franche-Comté /

BFC-2022-10-27-00014 - AE expresse à l'EARL DU RU sur les communes de TALMAY, LAMARCHE SUR SAONE (21), APREMONT, AUTREY LES GRAY, BOUHANS ET FEURG, BROYE LES LOUPS ET VERFONTAINE, ESSERTENNE ET CECEY, LOEUILLEY, MANTOCHE, NANTILLY, POYANS (70) (4 pages) Page 16

BFC-2022-10-27-00015 - Attestation de non soumission au contrôle des structures à JOBARD Thierry sur la commune de PIERRECOURT (70) (1 page) Page 21

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Dijon

BFC-2022-11-03-00001

Arrêté n° 62-2022 du 3 11 2022 portant nomination aux fonctions par intérim de chef d'établissement de la MA Nevers de M. GARROUCHE Azdine

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'administration pénitentiaire

Le directeur interrégional
des services pénitentiaires de Dijon par intérim

ARRETE n° 62-2022

portant nomination aux fonctions par intérim de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Nevers

de Monsieur Azdine GARROUCHE, chef des services pénitentiaires

et subdélégation de signature

- **relative à certains actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire**
- **en matière d'ordonnancement secondaire**

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon
72 A rue d'Auxonne – BP 13331 – 21033 Dijon Cedex
Téléphone : 03 80 72 50 00
www.justice.gouv.fr

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Dijon par interim,

Vu l'arrêté ministériel JUSK 0906392A en date du 12 mars 2009 modifié relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 5 septembre 2022 portant nomination de Monsieur André VARIGNON, directeur des services pénitentiaires de classe exceptionnelle, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Dijon par intérim à compter du 12 septembre 2022 ;

Vu l'arrêté ministériel n°4208468 en date du 1/4/2021 portant mutation et affectation en qualité de DIOS de Monsieur Azdine GARROUCHE, officier, au sein de la DISP de Dijon à compter du 1er février 2021;

Vu l'arrêté du directeur de l'administration pénitentiaire en date du 4 octobre 2022 modifié par l'arrêté du 12 octobre 2022 portant délégation de signature (direction de l'administration pénitentiaire) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 22-647 du 25 octobre 2022 portant délégation de signature à Monsieur André VARIGNON - directeur interrégional des services pénitentiaires de Dijon par intérim ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Azdine GARROUCHE est nommé chef d'établissement par intérim de la maison d'arrêt de Nevers, du 3 novembre 2022 – 18h au 14 novembre 2022 - 12h, et à ce titre, disposera de l'intégralité des pouvoirs attachés à la fonction dont il assure l'intérim.

Article 2 : Subdélégation de signature lui est donnée

A l'effet de signer pour l'ensemble des personnels de toutes catégories placés sous son autorité, titulaires, stagiaires et non titulaires, les actes de gestion requis par le fonctionnement quotidien du service dans les limites des compétences afférentes au poste occupé.

Article 3 : Subdélégation de signature lui est donnée

- Pour l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'établissement qu'il administre en sa qualité de chef d'établissement par intérim, imputées sur le compte de commerce 912, en dessous du seuil de 10 000€.
- Pour l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'établissement qu'il administre en sa qualité de chef d'établissement par intérim imputées sur le BOP régional 107. Demeurent néanmoins réservés à ma signature tous bons de commandes d'un montant supérieur à 10 000 euros.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs spécial de la région Bourgogne Franche-Comté.

Fait à Dijon, le 3 novembre 2022

André VARIGNON

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES ★ DIJON ★

2/2

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon
72 A rue d'Auxonne – BP 13331 – 21033 Dijon Cedex
Téléphone : 03 80 72 50 00
www.justice.gouv.fr

Direction régionale de l économie, de l emploi, du travail et des solidarités Bourgogne Franche-Comté

BFC-2022-11-02-00001

Annexe 1

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Compétences générales

Décision portant subdélégation de signature de M. Jean RIBEIL,
directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de Bourgogne-Franche-Comté ;

ARRETE N° 01/2022-06 du 02 novembre 2022

**LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE**

Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu le code de la consommation ;
Vu le code du commerce ;
Vu le code de l'environnement ;
Vu le code de la santé publique ;
Vu le code rural ;
Vu le code du sport ;
Vu le code des marchés publics
Vu le code du tourisme ;
Vu le code du travail ;
Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n 2020-1545 du 09 décembre 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Franck ROBINE, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2021 portant nomination de M. Jean RIBEIL au poste de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté préfectoral n°22-630 BAG du 24 octobre 2022 portant délégation de signature de M. le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté à M. Jean RIBEIL, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2021 portant nomination de M. Vincent BEUSELINCK sur l'emploi de directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté, chargé des fonctions de responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2021 portant nomination de M. Patrick SALLES sur l'emploi de directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté, chargé des fonctions de responsable du pôle « entreprises, emploi, solidarités» ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2021 portant nomination de M. Philippe BAYOT sur l'emploi de directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté, chargé des fonctions de « directeur régional délégué » ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2021 portant nomination de Mme Sandrine PARAZ sur l'emploi de directrice régionale adjointe de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté, chargé des fonctions de responsable du pôle « Politique du Travail» ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2021 portant nomination de Mme Séverine MERCIER sur l'emploi de directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté, chargé des fonctions de responsable adjoint du pôle « entreprises, emploi, solidarités » ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2021 portant réintégration au ministère du travail de Mme Catherine GRUX, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, à compter du 01/10/2021 ;

DECIDE

Article 1

Subdélégation de signature est donnée, dans les conditions posées à l'arrêté préfectoral de délégation susvisé, aux agents et fonctionnaires de la DREETS de Bourgogne-Franche-Comté désignés ci-après, concernant les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale région Bourgogne-Franche-Comté dans les domaines suivants, dans leur ressort territorial respectif :

A) L'exercice des missions de la DREETS, dans la limite de leurs attributions, telles que prévues par le décret n°2020-1545 du 09 décembre 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

B) La gestion des absences des personnels de la DREETS, hors absences exceptionnelles.

C) La gestion courante des personnels titulaires ou non titulaires relevant des BOP 124, 134, 155 et 305 dans les conditions et suivant les modalités fixées par les textes réglementaires.
Ces dispositions sont sans préjudice de l'exercice des pouvoirs propres du directeur régional : propositions de promotions, d'avancements, d'indemnités, avis sur les demandes de mutation, tenue des entretiens professionnels, procédures disciplinaires, etc.

Philippe BAYOT, directeur régional délégué
Catherine GRUX, secrétaire générale
Sandrine PARAZ, responsable du pôle «Politique du travail»
Patrick SALLES, responsable du pôle «Economie Emploi Compétences Solidarités»
Séverine MERCIER, directrice régionale adjointe
Vincent BEUSELINCK, responsable du Pôle «Concurrence Consommation Répression des fraudes et Métrologie»

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement des agents visés à l'article 1, la subdélégation de signature sera exercée :
- pour les décisions visées à l'article 1 § A, B, D, aux personnes suivantes :

Pour le secrétariat général

Khar SIDIBE, responsable du département Finances
Denis MONNERET, responsable du département Moyens Généraux
Camille SUPLISSON, responsable du service Ressources Humaines

Pour le Pôle C

Pour les missions relevant de la mission concurrence, consommation et répression des fraudes :
Jean-Yves CHARVY, adjoint au responsable du Pôle C et chef du service animation/coordination et appui aux DDI ;
David MERLE, chef du service Brigade d'Enquêtes des Vins et Spiritueux (BEVS).
Pour ce qui concerne les actes relevant de la mission métrologie légale :
Thierry MEYER, chef du service métrologie légale

Pour le Pôle EECS

Séverine MERCIER, chef du service Mission Transversalité, Projets complexes, Inspection contrôles, Programmation et exécution budgétaire
Philippe COMTE, chef du service régional de contrôle de la formation professionnelle
Sophie ENGELHARD, chef du service Fonds Social Européen
Alix DUMONT SAINT-PRIEST, responsable du service Insertion sociale et solidarités
Philippe MASSIA, responsable du service Evolution des compétences et Mutations économiques
Julia ROUSSOULIERES, responsable du Service Economique de l'Etat en région
Anne-Laure GAUTHIER, responsable du service Egalité des chances et Accès à l'emploi
Isabelle GARTNER, responsable du service Formation et Certification du secteur social et paramédical
Anita JACQUES, responsable ajointe du service Formation et Certification du secteur social et paramédical

Pour le Pôle T

Sophie GODON, chef du département «Contrôle régional»
David JEANGUYOT, chef du Service Régional d'Appui

Pour le SESE

Lionel DURAND, responsable du service SESE
Emilie VIVAS, adjointe au responsable du service

Article 3

Dans le cadre de la subdélégation visée à l'article 1, demeurent soumis à la signature du Préfet de région :

- La signature des conventions liant l'Etat à la région, aux départements et à leurs établissements publics ;
- Les correspondances, décisions adressées au Président de la République, au Premier Ministre, aux Ministres, aux Parlementaires, au Président du Conseil régional et aux Présidents des Conseils départementaux ;
- Les actes réglementaires et autres arrêtés de portée générale ;
- Les requêtes, mémoires ou autres correspondances entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'Etat ;
- Les décisions de subvention supérieures à 100 000 € destinées aux collectivités locales et à leurs établissements publics ;

Article 4

M. Jean RIBEIL est habilité à présenter les observations orales de l'Etat devant les juridictions administratives, judiciaires et civiles à l'appui des conclusions écrites signées par le représentant de l'Etat.

Article 5 :

Les décisions relatives à la présente subdélégation, ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits par le directeur de la DREETS, devront être signés dans les conditions suivantes :

POUR LE PREFET DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
ET PAR SUBDELEGATION DU DIRECTEUR REGIONAL DE LA DREETS

Article 6

La présente décision abroge toute décision antérieure.

Article 7

Le directeur régional de la DREETS Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Besançon, le 02 novembre 2022

Le Directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
de Bourgogne-Franche-Comté,

Jean RIBEIL

Direction régionale de l économie, de l emploi, du travail et des solidarités Bourgogne Franche-Comté

BFC-2022-11-02-00002

Annexe 1

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

ARRETE n°01/2022-07 du 02 novembre 2022

Décision portant subdélégation de signature de M. Jean RIBEIL,
directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de Bourgogne-Franche-Comté

Compétences ordonnancement secondaire, marchés publics

LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code du commerce ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code du tourisme ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative à la commande publique ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif à la commande publique ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 09 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Franck ROBINE, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or ;

Vu l'arrêté interministériel du 31 décembre 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2021portant nomination de M. Jean RIBEIL au poste de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté n°22-630 BAG du 24 octobre 2022 portant délégation de signature de Monsieur le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté à M. Jean RIBEIL, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2021 portant nomination de M. Patrick SALLES, directeur régional adjoint au directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bourgogne-Franche-Comté, chargé des fonctions de responsable du pôle «entreprises, emploi, solidarités» de la DREETS de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2021 portant nomination de M. Vincent BEUSELINCK, directeur régional adjoint au directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bourgogne-Franche-Comté, chargé des fonctions de responsable du pôle «concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie» de la DREETS de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2021 portant nomination de M. Philippe BAYOT sur l'emploi de directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté, chargé des fonctions de « directeur régional délégué » ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2021 portant nomination de Mme Sandrine PARAZ sur l'emploi de directrice régionale adjointe de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté, chargé des fonctions de responsable du pôle « Politique du Travail» ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2021 portant nomination de Mme Séverine MERCIER sur l'emploi de directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté, chargé des fonctions de responsable adjoint du pôle «entreprises, emploi, solidarités» ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2021 portant réintégration au ministère du travail de Mme Catherine GRUX, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, à compter du 01/10/2021 ;

DECIDE

SECTION I
COMPETENCE DE RESPONSABLE D'UNITE OPERATIONNELLE
ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DELEGUE

Article 1 :

Subdélégation de signature est donnée, en qualité de responsable d'unités opérationnelles, à l'effet de signer les engagements juridiques et les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées :

1 SUR LES BUDGETS OPERATIONNELS DES PROGRAMMES SUIVANTS

a) *102 « Accès et retour à l'emploi »*
Catherine GRUX, secrétaire générale
Philippe BAYOT, directeur régional délégué
Patrick SALLES, responsable du pôle «entreprises, emploi, compétences solidarités»
Séverine MERCIER, directrice régionale adjointe
Anne-Laure GAUTHIER, responsable du service Egalité des chances et Accès à l'emploi au sein du Pôle EECS, pour les engagements et actes susvisés d'un montant inférieur ou égal à 10 000 euros TTC.

b) *103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »*
Catherine GRUX, secrétaire générale
Philippe BAYOT, directeur régional délégué
Patrick SALLES, responsable du pôle «entreprises, emploi, compétences solidarités»
Séverine MERCIER, directrice régionale adjointe
Philippe MASSIA, responsable du service Evolution des compétences et Mutations économiques au sein du Pôle EECS, pour les engagements et actes susvisés d'un montant inférieur ou égal à 10 000 euros TTC.

c) *104 « Intégration et accès à la nationalité française »*
Catherine GRUX, secrétaire générale
Philippe BAYOT, directeur régional délégué
Patrick SALLES, responsable du pôle «entreprises, emploi, compétences solidarités»
Séverine MERCIER, directrice régionale adjointe
Alix DUMONT SAINT-PRIEST, responsable du service Insertion sociale et Solidarités au sein du Pôle EECS, pour les engagements et actes susvisés d'un montant inférieur ou égal à 10 000 euros TTC.

d) *111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail »*
Sandrine PARAZ, responsable du Pôle Travail
Philippe BAYOT, directeur régional délégué
Catherine GRUX, secrétaire générale
Sophie GODON, chef du département «contrôle régional»
David JEANGUYOT, chef du Service Régional d'Appui

e) *124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » y compris les actes relevant du titre 2*
Catherine GRUX, secrétaire générale
Philippe BAYOT, directeur régional délégué
Denis MONNERET, responsable du Département Moyens Généraux
Khar SIDIBE, responsable du Département Finances
Camille SUPLISSON, responsable du Département Relations sociales

f) *134 « Développement des entreprises et régulation»*
Catherine GRUX, secrétaire générale
Philippe BAYOT, directeur régional délégué
Patrick SALLES, responsable du pôle «entreprises, emploi, compétences solidarités»
Séverine MERCIER, directrice régionale adjointe
Julia ROUSSOULIERES, responsable du Service Economique de l'Etat en région, au sein du Pôle EECS, pour les engagements et actes susvisés d'un montant inférieur ou égal à 10 000 euros TTC.

g) *134 « CCRF »*
Catherine GRUX, secrétaire générale
Philippe BAYOT, directeur régional délégué
Vincent BEUSELINCK, responsable du Pôle C
Jean-Yves CHARVY, adjoint au responsable du Pôle C et chef du service Animation/Coordination et appui aux DDI
David MERLE, chef du service Brigade d'Enquêtes des Vins et Spiritueux (BEVS)
Thierry MEYER, chef du service Métrologie légale

h) *147 « Politique de la ville »*
Philippe BAYOT, directeur régional délégué
Catherine GRUX, secrétaire générale
Patrick SALLES, responsable du pôle «entreprises, emploi, compétences solidarités»
Séverine MERCIER, directrice régionale adjointe
Anne-Laure GAUTHIER, responsable du service SECAE au sein du Pôle EECS, pour les engagements et actes susvisés d'un montant inférieur ou égal à 10 000 euros TTC.

i) *155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail », y compris les actes relevant du titre 2*
Catherine GRUX, secrétaire générale
Philippe BAYOT, directeur régional délégué
Denis MONNERET, responsable du Département Moyens Généraux
Khar SIDIBE, responsable du Département Finances
Camille SUPLISSON, responsable du Département Relations sociales

j) *177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables »*
Catherine GRUX, secrétaire générale
Philippe BAYOT, directeur régional délégué
Patrick SALLES, responsable du pôle «entreprises, emploi, compétences solidarités»
Séverine MERCIER, directrice régionale adjointe
Alix DUMONT SAINT-PRIEST, responsable du service Insertion sociale et Solidarités au sein du Pôle EECS, pour les engagements et actes susvisés d'un montant inférieur ou égal à 10 000 euros TTC.

k) *303 « Immigration et Asile »*
Catherine GRUX, secrétaire générale
Philippe BAYOT, directeur régional délégué
Patrick SALLES, responsable du pôle ««entreprises, emploi, compétences solidarités»
Séverine MERCIER, directrice régionale adjointe

Alix DUMONT SAINT-PRIEST, responsable du service Insertion sociale et Solidarités au sein du Pôle EECS, pour les engagements et actes susvisés d'un montant inférieur ou égal à 10 000 euros TTC.

l) *304 « Inclusion sociale, protection des personnes »*
Catherine GRUX, secrétaire générale
Philippe BAYOT, directeur régional délégué
Patrick SALLES, responsable du pôle «entreprises, emploi, compétences solidarités»
Séverine MERCIER, directrice régionale adjointe
Alix DUMONT SAINT-PRIEST, responsable du service Insertion sociale et Solidarités au sein du Pôle EECS, pour les engagements et actes susvisés d'un montant inférieur ou égal à 10 000 euros TTC.

m) *305 « Stratégie économique et fiscale»*
Catherine GRUX, secrétaire générale
Philippe BAYOT, directeur régional délégué
Patrick SALLES, responsable du pôle «entreprises, emploi, compétences solidarités»
Séverine MERCIER, directrice régionale adjointe

n) *354 « Administration territoriale de l'Etat »*
Catherine GRUX, secrétaire générale
Philippe BAYOT, directeur régional délégué
Denis MONNERET, responsable du Département Moyens Généraux
Khar SIDIBE, responsable du Département Finances

o) *364 « Cohésion »*
Catherine GRUX, secrétaire générale
Philippe BAYOT, directeur régional délégué
Patrick SALLES, responsable du pôle «entreprises, emploi, compétences solidarités»
Séverine MERCIER, directrice régionale adjointe
Alix DUMONT SAINT-PRIEST, responsable du service Insertion sociale et Solidarités au sein du Pôle EECS, pour les engagements et actes susvisés d'un montant inférieur ou égal à 10 000 euros TTC.

2 <u>SUR LES CREDITS RATTACHES AU BOP 155 – TITRE 7 « ASSISTANCE TECHNIQUE FSE »</u>

Catherine GRUX, secrétaire générale
Philippe BAYOT, directeur régional délégué
Patrick SALLES, responsable du pôle «entreprises, emploi, compétences solidarités»
Séverine MERCIER, directrice régionale adjointe
Khar SIDIBE, chef du service Finances
Sophie ENGELHARD, chef du service FSE au sein du Pôle EECS, pour les engagements et actes susvisés d'un montant inférieur ou égal à 10 000 euros TTC.

SECTION II
COMPETENCE DE RESPONSABLE DE CENTRE DE COUTS
ET DE GESTIONNAIRE DES CREDITS EUROPEENS DECONCENTRES

<u>Article 2</u> :

Subdélégation de signature est donnée en qualité de responsable de service programmeur, centre de coûts, à l'effet de signer les expressions de besoins du BOP 362 Ecologie, du CAS 723 (opérations immobilières déconcentrées), à hauteur des crédits alloués sur son centre de coûts, et d'assurer les traitements des engagements juridiques et demandes de paiement, ainsi que leur validation par le centre de service partagé Chorus habilité, à :

Catherine GRUX, secrétaire générale
Philippe BAYOT, directeur régional délégué
Denis MONNERET, responsable du service Moyens Généraux
Khar SIDIBE, responsable du service Finances

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée en qualité de responsable des programmes techniques FSE, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses effectuées à partir du compte de tiers 4641 de l'Etat dédié aux fonds structurels européens hors budget de l'Etat (programmes FSE 2007-2013 et 2014-2020) à :

Catherine GRUX, secrétaire générale
Philippe BAYOT, directeur régional délégué
Patrick SALLES, responsable du pôle «entreprises, emploi, compétences solidarités»
Séverine MERCIER, directrice régionale adjointe
Sophie ENGELHARD, chef du service FSE au sein du Pôle EECS, pour les actes susvisés d'un montant inférieur ou égal à 10 000 euros TTC.

SECTION III
MARCHES PUBLICS et POUVOIR ADJUDICATEUR

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants, à l'effet de signer les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics d'un montant inférieur ou égal à 25000 euros HT :

Catherine GRUX, secrétaire générale
Philippe BAYOT, directeur régional délégué
Patrick SALLES, chef du pôle Economie, Emploi, Compétences Solidarités
Séverine MERCIER, directrice régionale adjointe

En matière de marchés publics, pour les contractualisations d'un montant inférieur à 40000 euros HT, subdélégation de signature est donnée aux agents suivants :

Catherine GRUX, secrétaire générale
Philippe BAYOT, directeur régional délégué
Patrick SALLES, chef du pôle Economie, Emploi, Compétences Solidarités
Séverine MERCIER, directrice régionale adjointe

Article 5 :

La présente décision abroge toute décision antérieure.

Article 6 :

Les décisions relatives à la présente subdélégation, ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits par le directeur de la DREETS, devront être signés dans les conditions suivantes :

POUR LE PREFET DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
ET PAR SUBDELEGATION DU DIRECTEUR REGIONAL DE LA DREETS

Article 7 :

Le directeur régional de la DREETS Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Besançon, le 02 novembre 2022

Le Directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
de Bourgogne-Franche-Comté,

Jean RIBEIL

DRAAF Bourgogne Franche-Comté

BFC-2022-10-27-00014

AE expresse à l'EARL DU RU sur les communes de TALMAY, LAMARCHE SUR SAONE (21), APREMONT, AUTREY LES GRAY, BOUHANS ET FEURG, BROYE LES LOUPS ET VERFONTAINE, ESSERTENNE ET CECEY, LOEUILLEY, MANTOCHE, NANTILLY, POYANS (70)

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Bourgogne-Franche-Comté

Affaire suivie par Camille GONZALEZ-GARCIA
Tél : 03.63.37.92.31
mél : camille.gonzalez-garcia@agriculture.gouv.fr /
foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 27/10/2022

Arrêté N°

portant autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles

VU le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.312.1, L.331.1 à L.331.10, R.312.1 à R.312.3 et R.331.1 à R.331.12 relatifs au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRAAF/SREA-2021-24 du 12 Octobre 2021 approuvant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) de Bourgogne-Franche-Comté ;

VU l'arrêté préfectoral n°22-631 BAG du 24 octobre 2022 portant délégation de signature à Mme FOTRE-MULLER pour les compétences administratives générales ;

VU la demande accusée réception le 11/08/2022 à la DDT de Haute-Saône, concernant :

DEMANDEUR	NOM Commune	**EARL DU RU** POYANS – (70)
CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE	Cédants Surface demandée	SARL BORNE Vincent 251 ha 86 a 78 ca TALMAY – LAMARCHE SUR SAONE (21) APREMONT – AUTREY LES GRAY – BOUHANS ET FEURG – BROYE LES LOUPS ET VERFONTAINE – ESSERTENNE ET CECEY – LOEUILLEY – MANTOCHE – NANTILLY – POYANS (70)

CONSIDÉRANT que l'opération présentée par le demandeur, constituant une installation est soumise à AUTORISATION PRÉALABLE D'EXPLOITER en application de l'article L331-2 alinéa 1 du Code rural et de la pêche maritime, du fait de la surface totale qu'il est envisagé de mettre en valeur excédant le seuil fixé par le SDREA de Bourgogne-Franche-Comté ;.

CONSIDÉRANT qu'aucune demande concurrente n'a été présentée au terme du délai de publicité fixé au 22/09/2022 ;

CONSIDÉRANT que la demande de l'**EARL DU RU** est conforme à l'orientation du Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) qui vise notamment à « préserver une qualité de vie dans les exploitations en favorisant l'installation et la transmission, de projets viables, vivables, concrets et pérennes » ;

Sur proposition de la Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

L'**EARL DU RU est <u>autorisée</u>** à exploiter les parcelles suivantes situées sur le territoire des communes de APREMONT – AUTREY LES GRAY – BOUHANS ET FEURG – BROYE LES LOUPS ET VERFONTAINE – ESSERTENNE ET CECEY – LOEUILLEY – MANTOCHE – NANTILLY et POYANS (70) rattachées au département de la Haute-Saône et des communes de TALMAY et LAMARCHE SUR SAONE (21) rattachées au département de la Côte-d'Or :

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaires
21760 LAMARCHE-SUR-SAÔNE	000 ZB 109	5,915	BORNE Vincent – 8 rue Abbé Mouton – 70100 POYANS
21760 LAMARCHE-SUR-SAÔNE	000 ZB 110	1,1992	
21760 LAMARCHE-SUR-SAÔNE	000 ZB 137	0,2427	
21760 LAMARCHE-SUR-SAÔNE	000 ZB 138	0,337	
21760 LAMARCHE-SUR-SAÔNE	000 ZB 139	12,1324	
21760 LAMARCHE-SUR-SAÔNE	000 ZB 44	2,9234	
21760 LAMARCHE-SUR-SAÔNE	000 ZB 45	0,3847	
21760 LAMARCHE-SUR-SAÔNE	000 ZB 46	0,4776	
21760 LAMARCHE-SUR-SAÔNE	000 ZB 47	2,1642	
21760 LAMARCHE-SUR-SAÔNE	000 ZB 43	6,5237	BRUCHOT Sandrine – 16 rue des Tonnelles – 70700 GY
21270 TALMAY	000 ZA 35	0,9854	BORNE Vincent – 8 rue Abbé Mouton – 70100 POYANS
21270 TALMAY	000 ZA 36	0,6038	
21270 TALMAY	000 YC 16	1,897	
21270 TALMAY	000 YC 12	2,2299	
70100 APREMONT	000 ZC 37	4,0241	
70100 APREMONT	000 ZC 38	0,752	
70100 ESSERTENNE-ET-CECEY	000 ZR 6	1,267	
70100 ESSERTENNE-ET-CECEY	000 ZR 7	2,5116	
70100 ESSERTENNE-ET-CECEY	000 ZR 8	0,1001	
70100 MANTOCHE	000 YB 2	0,9117	
70100 MANTOCHE	000 DB 1042	5,767	
70100 MANTOCHE	000 ZK 16	0,7	
70100 MANTOCHE	000 YC 50	0,822	
70100 POYANS	000 ZA 11	2,1237	
70100 POYANS	000 ZB 19	0,109	
70100 POYANS	000 ZB 20	2,7555	
70100 POYANS	000 ZB 62	0,103	
70100 POYANS	000 ZB 63	0,113	
70100 POYANS	000 ZB 64	0,1907	
70100 POYANS	000 ZB 68	0,1205	
70100 POYANS	000 ZC 1	1,9167	
70100 POYANS	000 ZC 21	2,697	
70100 POYANS	000 ZC 22	1,6962	
70100 POYANS	000 ZC 25	2,8522	
70100 POYANS	000 ZC 24	1,2088	
70100 POYANS	000 ZC 28	5,5742	
70100 POYANS	000 ZD 10	0,9701	
70100 POYANS	000 ZD 9	1,275	
70100 POYANS	000 ZD 41	2,6206	
70100 POYANS	000 ZD 42	1,193	
70100 POYANS	000 ZD 48	0,0983	
70100 POYANS	000 ZD 54	0,8014	
70100 POYANS	000 ZD 55	0,0822	
70100 POYANS	000 ZD 69	0,8872	
70100 POYANS	000 ZD 73	0,213	
70100 POYANS	000 ZE 19	0,6496	
70100 POYANS	000 ZI 26	1,5301	
70100 POYANS	000 ZI 22	1,3222	
70100 POYANS	000 ZI 35	0,5347	
70100 POYANS	000 ZI 36	3,1349	
70100 POYANS	000 ZI 134	2,6354	
70100 POYANS	000 ZI 42	3,1981	
70100 POYANS	000 ZI 44	3,0852	
70100 POYANS	000 ZK 4	3,5793	
70100 POYANS	000 ZK 5	0,4413	
70100 POYANS	000 ZK 6	2,1636	
70100 POYANS	000 ZK 17	3,7857	
70100 POYANS	000 ZK 31	0,721	

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

70100 POYANS	000 ZH 33	2,0998	MOUILLOT Eric – Résidence Terua lot 19 Erima – 98701 ARUE POLYNÉSIE FRANÇAISE
70100 POYANS	000 ZK 58	1,044	BORNE Vincent – 8 rue Abbé Mouton – 70100 POYANS
70100 AUTREY-LES-GRAY	000 ZI 56	9,8894	
70100 BOUHANS-ET-FEURG	000 ZE 34	3,5111	
70100 BROYE-LES-LOUPS-ET-VERFONTAINE	000 ZE 32	6,7216	
70100 BROYE LES LOUPS ET VERFONTAINE	000 ZK 18	2,5663	
70100 LOEUILLEY	000 ZD 20	6,7911	
70100 LOEUILLEY	000 ZA 58	1,0616	
70100 NANTILLY	000 AC 114	2,4202	
70100 NANTILLY	000 ZA 2	0,9054	
70100 NANTILLY	000 ZA 10	0,9364	
70100 NANTILLY	000 ZA 11	6,6061	
70100 NANTILLY	000 ZA 12	7,2056	
70100 NANTILLY	000 ZA 38	2,4007	
70100 NANTILLY	000 ZA 39	0,4706	
70100 NANTILLY	000 ZA 40	1,1575	
70100 NANTILLY	000 ZA 41	2,4242	
70100 NANTILLY	000 ZA 9	0,1210	
70100 NANTILLY	000 ZA 24	0,0417	
70100 NANTILLY	000 ZA 25	0,5011	
70100 NANTILLY	000 ZA 26	0,6932	
70100 NANTILLY	000 ZA 27	0,7517	
70100 NANTILLY	000 ZA 43	1,4943	
70100 NANTILLY	000 ZH 44	2,2921	
70100 NANTILLY	000 ZH 84	2,7425	
70100 NANTILLY	000 ZH 85	9,4685	
70100 NANTILLY	000 ZH 117	1,654	
70100 NANTILLY	000 ZH 160	5,1792	
70100 NANTILLY	000 ZH 98	0,6996	
70100 NANTILLY	000 ZH 114	0,7776	
70100 NANTILLY	000 ZH 115	0,2071	
70100 NANTILLY	000 ZH 87	0,7484	
70100 NANTILLY	000 ZH 88	0,1906	
70100 NANTILLY	000 ZI 23	2,748	
21270 TALMAY	000 YC 26	1,6367	LEPAGNOLE Marie-Thérèse – 8 rue des fleurs – 70100 ARC-LES-GRAY – MARCEL André – 635 chemin de Meridoie – 39310 SEPTMONCEL LES MOLUNES – MARCEL Guy – 12 bis chemin des Jardins – 70100 ESSERTENNE ET CECEY – MARCEL Georgette – 96 rue Eugène Marignan, Les Ébénistes – 34400 LUNEL
70100 ESSERTENNE-ET-CECEY	000 ZR 10	2,0189	
70100 ESSERTENNE-ET-CECEY	000 ZR 11	16,6473	
70100 ESSERTENNE-ET-CECEY	000 ZR 9	1,9969	
70100 ESSERTENNE-ET-CECEY	000 ZR 40	1,2181	MAIRIE Essertenne et Cecey – 1 place de la Mairie – 70100 ESSERTENNE ET CECEY
70100 ESSERTENNE-ET-CECEY	000 ZM 3	5,9708	
70100 BOUHANS-ET-FEURG	000 ZC 46	5,7269	MEULLE Jacques – 18 Grande rue – 70100 BOUHANS ET FEURG
70100 BOUHANS-ET-FEURG	000 ZA 4	1,365	
70100 AUTREY-LES-GRAY	000 ZO 22	2,2202	
70100 NANTILLY	000 ZA 1	0,4071	BORNE Georgette – 10 rue Abbé Mouton – 70100 POYANS
70100 NANTILLY	000 ZB 43	0,431	
70100 NANTILLY	000 AA 80	0,6468	JOURDAS Pierre – 18 rue du Moulin 70100 NANTILLY
70100 NANTILLY	000 AB 5	0,6823	BORNE Corinne – 46 route d'Autrey – 70100 POYANS
70100 POYANS	000 OC 79	1,5242	CARTERET Yvette – 1 rue du Colombier 70100 POYANS
70100 POYANS	000 ZD 40	2,0968	
70100 POYANS	000 ZK 16	1,5878	
70100 NANTILLY	000 ZA 47	2,9285	BORNE Vincent – 8 rue Abbé Mouton – 70100 POYANS
70100 NANTILLY	000 ZH 187	3,6084	BORNE Vincent – 8 rue Abbé Mouton – 70100 POYANS
70100 NANTILLY	000 AB 75	0,572	BAGUE Didier – 17 rue de l'Église – 70100 NANTILLY
		251,8678	

Soit une surface totale de 251 ha 86 a 78 ca

ARTICLE 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 :

La Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté et le Directeur départemental des territoires de Haute-Saône sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur ainsi qu'au(x) propriétaire(s) de la(des) parcelle(s), transmis pour affichage à la (aux) commune(s) concerné(es) et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Pour le préfet de le région Bourgogne-Franche-Comté

et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

Christophe BLANC

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

DRAAF Bourgogne Franche-Comté

BFC-2022-10-27-00015

Attestation de non soumission au contrôle des structures à JOBARD Thierry sur la commune de PIERRECOURT (70)

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Bourgogne-Franche-Comté

Service régional de l'économie agricole
Affaire suivie par : Sylvain TAYOT
Tél : 03 39 59 41 14
mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 27/10/2022

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à une installation sur la commune de PIERRECOURT (Haute-Saône) pour une surface de **5 ha 93 a 40 ca.**

Commune	référence cadastrale	surface en ha	propriétaire
PIERRECOURT	ZD 23 (AJ)	2,6437	JURET Claude – 6 route de Broye 70140 PESMES
PIERRECOURT	ZD 23 (AK)	1,3219	
PIERRECOURT	ZD 23 (AL)	1,3219	
PIERRECOURT	ZD 23 B	0,0963	
PIERRECOURT	ZD 23 C	0,5502	
		5,9340	

Ce dossier a été réceptionné le 14/10/2022 par la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône et enregistré sous les références suivantes : **70-2022-129.**

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...) ;
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

JOBARD Thierry
2 rue de Frettes
70600 PIERRECOURT

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr